

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 11 décembre 2025 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 11 décembre 2025 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 27 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance 3 personnes ont rejoint l'instance et 1 autre l'a quitté.

Décision n°CA20251202

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177 ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis favorable du Recteur de région en date du 8 décembre 2025.

Budget rectificatif n°2 2025

Article 1-

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 229 ETPT sous plafond et 341 ETPT hors plafond (total 1 628 ETPT)
- - 8 944 450 € d'autorisations d'engagement dont :
 - - 4 405 657 € en personnel
 - - 2 377 086 € en fonctionnement
 - - 2 161 706 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 173 580 669 €.

- - 7 397 016 € de crédits de paiement dont :
 - - 4 405 657 € en personnel
 - - 1 774 389 € en fonctionnement
 - - 1 216 970 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 188 607 292 €.

- + 16 242 496 € de prévisions de recettes

Le montant total de prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 184 681 214 €

- + 23 639 512 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à 4 073 922 €.

Article 2-

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 26 795 857 € de trésorerie (soit une variation de 12 770 981 € par rapport au Budget Initial 2025)
- - 1 971 245 € de résultat patrimonial (soit une variation de 3 579 349 € par rapport au Budget Initial 2025)
- 1 691 552 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de + 2 466 039 € par rapport au Budget Initial 2025)
- 7 635 451 € de fonds de roulement (soit une variation négative de 145 289 € par rapport au Budget Initial 2025)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs : 10

Total présents et représentés : 31

Nombre de votants : 31

Nombre d'abstentions : 15

Total des suffrages exprimés : 15

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 16

X à l'unanimité des suffrages exprimés

□ à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 12/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.